

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRIATEXTE**

Séance du Mardi 15 décembre 2020

| Nombre de membres en exercice | Nombre de membres présents | Nombres de suffrages exprimés |
|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| 19                            | 16                         | 19                            |

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Espace Culture et Loisirs, sous la présidence de Mr ANGOSTO Richard, 1<sup>er</sup> Adjoint de Briatexte.

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 11 décembre 2020       |

**Présents :** Mr ANGOSTO Richard, Mme GROSJEAN-BALARD Carole, Mr PONTIER Michel, Mme MONMAYRAN Michèle, Mr SAVIGNOL Hugues, Mme LLORDEN Anne-Marie, Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine, Mr PELIZZON Philippe, Mr URUTY Éric, Mme LAGATTU Laetitia, Mme HAAS Valérie, Mr FARGES Cédric, Mr SOUBAYE Nicolas, Mme BUTIN Audrey, MALARTRE Eloïse, Mme GHILACI Marion.

| Date d'affichage |
|------------------|
| 11 décembre 2020 |

**Absent(s) excusé(s) :** Mr GLADE Alain, Mr PELLIZZARI Gérard, Mme MARTINEZ Sonia.

**Procuration(s) :** Mr GLADE Alain à Mr Richard ANGOSTO, Mr PELLIZZARI Gérard à Mr PELIZZON Philippe et Mme MARTINEZ Sonia à Mme GROSJEAN-BALARD Carole.

**Secrétaire(s) :** Mr URUTY Éric.

**D2020-12-15-10**

Résultat du vote : 19 pour.

**Objet : Amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de l'enseignement**

Mr le 1<sup>er</sup> Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'il est constaté un impact négatif de la réforme du lycée et du baccalauréat sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan. Une baisse des effectifs au lycée, de l'ordre de 20 %, tous niveaux confondus, a été relevée, cette année par le Rectorat de l'académie de Toulouse et l'Office Public de la Langue Occitane.

En effet, le nouveau baccalauréat pénalise les lycéens ayant choisi une langue régionale : le coefficient est 3 fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1% environ de la note finale. De plus, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler 2 enseignements facultatifs.

Malgré une forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux ainsi que les fédérations des parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas été encore amendée, condamnant à court l'avenir des langues de France.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de l'enseignement en rappelant l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du Code de l'Education Nationale, qui stipule que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (art. 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DEMANDE** l'amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement.

A Briatexte , les jour mois et an que dessus

Le Maire,

A. GLADE

